

2.3 AUTRES DANGERS:

Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

Autres dangers physico-chimiques: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.

Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.

Autres effets néfastes pour l'environnement: Ne contient pas de substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**3.1 SUBSTANCES:**

Non applicable (mélange).

3.2 MÉLANGES:

Ce produit est un mélange.

Description chimique:

Mélange de produits chimiques en milieu aqueux.

COMPOSANTS DANGEREUX:

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

2,5 < 5 % 	C10-C13-alkylbenzènesulfonate de sodium CAS: 68411-30-3 , EC: 270-115-0 CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 Skin Irrit. 2:H315 Eye Dam. 1:H318	Autoclassé < REACH
1 < 2,5 % 	Carbonate de sodium CAS: 497-19-8 , EC: 207-838-8 CLP: Attention: Eye Irrit. 2:H319	REACH: 01-2119485498-19 Indice nr. 011-005-00-2 < REACH/CLP00
1 < 2 % 	Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10) CAS: 160901-19-9 , EC: Polymer CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 Eye Dam. 1:H318 Aquatic Chronic 3:H412	Autoclassé
< 0,015 % 	(R)-p-mentha-1,8-diène CAS: 5989-27-5 , EC: 227-813-5 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 Skin Irrit. 2:H315 Skin Sens. 1:H317 Asp.Tox 1:H304 Aquatic Acute 1:H400 Aquatic Chronic 1:H410	Indice nr. 601-029-00-7 < Autoclasificada
< 0,001 % 	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) CAS: 55965-84-9 , Liste nr. 611-341-5 REACH: Biocide CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 3:H331 Acute Tox. (skin) 3:H311 Acute Tox. (oral) 3:H301 Skin Corr. 1B:H314 Skin Sens. 1A:H317 Aquatic Acute 1:H400 Aquatic Chronic 1:H410	Indice nr. 613-167-00-5 < CLP00

Impuretés:

Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Stabilisateurs:

Aucun

Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

Substances Extrêmement Préoccupantes (Svhc) :

Liste mise à jour par l'ECHA sur 20/06/2016.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

Substances Persistants, Bioaccumulables Et Toxiques (Pbt), Ou Très Persistants Et Très Bioaccumulables (Vpvb):

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS**4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:**

Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger eux-mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandés s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.



Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
<u>Inhalation:</u>	Habituellement il ne produit pas de symptômes.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
<u>Peau:</u>	Le contact avec la peau peut produire une légère rougeur.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau.
<u>Yeux:</u> 	Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur et brûlures profondes graves.	Enlever les verres de contact. Rincage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
<u>Ingestion:</u>	Par ingestion, peut causer des irritations dans la bouche, gorge et oesophage.	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

Information pour le médecin: Les dommages des détergents et tensioactifs dans les muqueuses intestinales sont irréversibles. Ne pas faire vomir, mais effectuer un lavage d'estomac après avoir fait une addition de diméthicone (antimousse).

Antidotes et contre-indications: Il n'est pas connu un antidote spécifique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION:

En cas d'incendie dans l'alentour, tous les agents extincteurs son permis.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de soufre. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:

Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

Autres recommandations: Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

SECTION 6 : MESURES APRES FUITE OU DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:

Éviter le contact direct du produit.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:

Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants (des sciures, terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Garder les restes dans un conteneur fermé.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1.

Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.

Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13

SECTION 7 : STOCKAGE ET MANIPULATION

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

Recommandations générales:

Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.

Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:

Le produit n'est pas susceptible de s'enflammer, déflagrer ou exploser, et ne soutient pas la réaction de combustion par la contribution de l'oxygène de l'air ambiant en quoi il se trouve, de sorte qu'il n'est pas inclus dans le champ d'application de la Directive 94/9/CE relative aux équipements et systèmes de protection destinés à être utilisés dans des atmosphères potentiellement explosives. Ni est applicable les dispositions des exigences particulières pour les installations électriques dans des locaux à risque d'incendie ou d'explosion.

Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:

Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse.

Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:

Il n'est pas considéré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.

Classe de magasin :

D'après les dispositions en vigueur.

Temps de stockage :

12. mois

Températures :

min: 5. °C, max: 40. °C (recommended).

Matières incompatibles:

Conserver à l'écart de agents oxydants, acides.

Type d'emballage:

Selon réglementations en vigueur.

Quantités limites (Seveso III): # Directive 2012/18/UE:

Non applicable.

7.3 UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:

Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit

SECTION 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Limites D'Exposition Professionnelle (Vle) Inrs 2012 - Ed 984:

Non établi.

Valeurs Limites Biologiques:

Non établi

Niveau Dérivé Sans Effet (Dnel):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent différer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets systémiques, aiguë et chroniques: Carbonate de sodium Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 - (a) - (c) - (a) - (c)	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d - (a) - (c) - (a) - (c)	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d - (a) - (c) - (a) - (c)
	<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets locaux, aiguë et chroniques: Carbonate de sodium Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 - (a) 10.0 (c) - (a) - (c)	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2 - (a) - (c) - (a) - (c)
<u>Niveau dérivé sans effet, population générale:</u> - Effets systémiques, aiguë et chroniques: Carbonate de sodium Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 - (a) - (c) - (a) - (c)	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d - (a) - (c) - (a) - (c)	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d - (a) - (c) - (a) - (c)
	<u>Niveau dérivé sans effet, population générale:</u> - Effets locaux, aiguë et chroniques: Carbonate de sodium Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 10.0 (a) - (c) - (a) - (c)	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2 - (a) - (c) - (a) - (c)

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.
 (-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

<u>Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:</u> - Eau douce, marin et déversements intermittentes: Carbonate de sodium Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	<u>PNEC Eau douce</u> mg/l - -	<u>PNEC Marin</u> mg/l - -	<u>PNEC Intermittent</u> mg/l - -
	- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine: Carbonate de sodium Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	<u>PNEC STP</u> mg/l - -	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dry weight - -
<u>Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:</u> - Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme: Carbonate de sodium Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	<u>PNEC Air</u> mg/m3 - -	<u>PNEC Sol</u> mg/kg dry weight - -	<u>PNEC Oral</u> mg/kg bw/d - -

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

**8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION:
 MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:**



Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale.

Protection respiratoire: Éviter l'inhalation du produit.

Protection des yeux et du visage: Disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

Protection des mains et de la peau: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE~96/58/CE:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

<u>Masque:</u>	Non.
<u>Lunettes:</u>  ✓	Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.
<u>Écran facial:</u>	Non.
<u>Gants:</u>  ✓	Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
<u>Bottes:</u>	Non.
<u>Tablier:</u>	Non.
<u>Combinaison:</u>	Conseillable.

Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau: # Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

Émissions atmosphériques: Non applicable.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:**Aspect

- État physique : Liquide visqueux.
- Couleur : Blanc jaunâtre.
- Odeur : Citrique.
- Seuil olfactif : Non disponible (mélange).

Valeur pH

- pH : 10.5 ± 1. 10 g/l à 20°C

Changement d'état

- Point de fusion : Non disponible
- Point initial d'ébullition : > 100* °C à 760 mmHg

Densité

- Densité relative : 1280. ± 40. à 20/4°C Relative eau

Stabilité

- Température décomposition : Non disponible

Viscosité:

- Viscosité dynamique : 54. cps 20°C
- Viscosité cinématique : 0.014 mm²/s à 40°C

Volatilité:

- Tension de vapeur : 17.5* mmHg à 20°C
- Tension de vapeur : 12.3* kPa à 50°C

Solubilité(s)

- Solubilité dans l'eau : Non applicable
- Liposolubilité : Non disponible (mélange non testé).

Inflammabilité:

- Point d'éclair : Ininflammable
- Température auto-inflammation : Non applicable (il maintient pas la combustion).

Propriétés explosives:

Non disponible.

Propriétés comburantes:

Non classé comme produit comburant.

*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.

9.2 AUTRES INFORMATIONS:

- Hydrocarbures terpéniques : 0.1 % Poids

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1 RÉACTIVITÉ:

Corrosion pour les métaux: Il n'est pas corrosif pour les métaux.

Propriétés pyrophoriques: In n'est pas pyrophorique.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE:

Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:

Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER:

Chaleur: Tenir éloigné des sources de chaleur.

Lumière: S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire.

Air: Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.

Pression: Irrélevant.

Chocs: Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES:

Conserver à l'écart de agents oxydants, acides.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:

Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes de soufre.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:

TOXICITÉ AIGUË:

<u>Dosages et concentrations letales</u> de composants individuels :	<u>DL50</u> (OECD 401) mg/kg oral	<u>DL50</u> (OECD 402) mg/kg cutanée	<u>CL50</u> (OECD 403) mg/m3.4h inhalation
C10-C13-alkylbenzènesulfonate de sodium	1080. Rat	> 2000. Lapin	
Carbonate de sodium	2800. Rat	> 2000. Lapin	
Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)	> 300. Rat	> 2000. Lapin	
(R)-p-mentha-1,8-diène	5600. Rat	> 2000. Lapin	
Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	75. Rat	140. Rat	> 1230. Rat

Dose sans effet observé

Non disponible

Dose minimale avec effect observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES:

TOXICITÉ AIGUË:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<u>Inhalation:</u> Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Cutanée:</u> Non classé	ATE > 2000 mg/kg	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Oculaire:</u> Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).
<u>Ingestion:</u> Non classé	ATE > 5000 mg/kg	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<u>Corrossivité/irritation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Corrossivité/irritation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Lésions/irritation oculaire graves:</u> 	Yeux 	Cat 1	LÉSIONS: Provoque des lésions oculaires graves.
<u>Sensibilisation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Sensibilisation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

· Contient mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1). Peut produire une réaction allergique.

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<u>Danger par aspiration:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

EFFETS CMR:

Effets cancérigènes: N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

Génotoxicité: N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction: N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.

Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 TOXICITÉ:

<u>Acute toxicity in aquatic environment</u> de composants individuels :	<u>CL50 (OECD 203)</u> mg/l/96heures	<u>CE50 (OECD 202)</u> mg/l/48heures	<u>CE50 (OECD 201)</u> mg/l/72heures
C10-C13-alkylbenzènesulfonate de sodium	1.7 Poissons	7.6 Daphnie	47. Algues
Carbonate de sodium	320. Poissons	265. Daphnie	
(R)-p-mentha-1,8-diène	0.72 Poissons	0.69 Daphnie	150. Algues
Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	0.19 Poissons	0.16 Daphnie	0.018 Algues

Concentration sans effet observé

Non disponible

Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

Biodégradabilité: Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation 648/2004/CE sur les détergents: Biodégradation finale en aérobiose > 60% dans les 28 jours
Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournis à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

<u>Biodegradation aérobique</u> de composants individuels :	<u>DQO</u> mgO2/g	<u>%DBO/DQO</u> 5 days 14 days 28 days	<u>Biodegradabilité</u>
C10-C13-alkylbenzènesulfonate de sodium			Facile
Carbonate de sodium			Non disponible
Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)			Facile
(R)-p-mentha-1,8-diène	3288.	~ 80.	Non facile
Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)			Inhérente

Hydrolyse:

Non disponible.

Photodégradabilité:

Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Non disponible.

<u>Bioaccumulation</u> de composants individuels :	<u>logPow</u>	<u>BCF</u> L/kg	<u>Potenciel</u>
C10-C13-alkylbenzènesulfonate de sodium	3.32	3.2 (calculée)	Non disponible
Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)	4.38	361. (calculée)	Non disponible
(R)-p-mentha-1,8-diène	-0.830	3.2 (calculée)	Non disponible
Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)			Non disponible

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible.

12.5 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

12.6 AUTRES EFFETS NOCIFS:Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: Non disponible.Potentiel de formation photochimique d'ozone: Non disponible.Potentiel de réchauffement climatique: Non disponible.Potentiel de perturbation du système endocrinien: Non disponible.**SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION****13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:** # Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) m° 1357/2014:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d'emballages souillés: # Directive 94/62/CE~2005/20/CE, Décision 2000/532/CE~2014/955/UE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement,)en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée.

Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Décharge officiellement autorisée, en accord avec les réglementations locales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 NUMÉRO ONU:**

Non applicable

14.2 NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:

Non applicable

14.3 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D'EMBALLAGE:

14.4

Transport par route (ADR 2015) et

Transport par chemin de fer (RID 2015):

Non réglementé

Transport voie maritime (IMDG 37-14):

Non réglementé

Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2015):

Non réglementé

Transport par voies de navigation intérieures (ADN):

Non réglementé

14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:

S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurisés.

14.7 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU**REVUEIL IBC:**

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:**

Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérées tout au long de cette fiche de données de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2

Avertissement tactile de danger: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Protection de sécurité pour des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Législation spécifique sur les détergents:

- # Applicable d'après le Règlement (CE) nr. 648/2004~907/2006 relatif aux détergents. Contient tensioactifs anioniques < 5 %, tensioactifs non ioniques < 5 %, parfums < 5 %, LIMONENE, METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE. Ne pas ingérer.

AUTRES LÉGISLATIONS:

Non disponible

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:

Pour ce mélange n'a pas été faite une évaluation de la sécurité chimique.

16 AUTRES INFORMATIONS**16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:**

Mentions de danger en accord le Règlement (CE) n° 1272/2008~605/2014 (CLP), Annexe III:

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H311 Toxique par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H331 Toxique par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- Access to European Union Law, <http://eur-lex.europa.eu/>

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals of the United Nations.
- CLP: European regulation on Classification, Labelling and Packaging of substances and chemical mixtures.
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.
- CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.
- IMDG: International Maritime code for Dangerous Goods.
- IATA: International Air Transport Association.
- ICAO: International Civil Aviation Organization.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente:

Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque # en couleur rouge et en italique.

Fait à ARGIESANS

Date de Révision : 20/01/2021